22me Année — N° 4760

BURÉAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17

Dimanche 19 Mai 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais. Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 18 MAI 1878

Cours à terme de 1 h. 63 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu. Paris.

VALEURS	Cours du jour
Rente 3 0/0	74 50
Rente 5 0/0	110 15
Italien 5 0/0	73 50
Turc 5 0/0	9 35
Act. Nord d'Espagne	305 »
Gaz act. Cie Paris	1280 »
Act. Banq. de Paris Pays-Bas	1110 »
Act. Mobilier Français	155 »
Act. Lombards	» »
Act. Autrichiens	540 »
Act. Mobilier Espagnol	675 »
Act. Suez	742 50
Act. Banque ottom	362 50
Obl. Egypt. unif	171 25
Act. Foncier France	701 27
Délégations Suez	620 »
Act. Saragosse	392 »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix

BOURSE DE PARIS

(*Service gouvernemental*)

18 Mai

3 0/0	74 25
4 1/2	103 90
Emprunts 5 0/0	1 9 85

17 Mai

3 0/0	74 50
4 1/2	103 50
Emprunts 5 0/0	110 10

18 mai

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3090 00
»	Socié. géné.	452 00
»	Crédit foncier de France	700 00
»	Chemins autrichiens	531 00
»	Lyon	1050 00
»	Est	656 00
»	Ouest	720 00
»	Nord	1377 00
»	Midi	827 00
»	Suez	737 00
5 0/0	Péruvien	15 5/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	361 00
Londres court		25 16 50
Crédit Mobilier		160 00
Turc		9 25

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 18 mai.

Change sur Londres, 4.85 50; change sur Paris, 5,13 »/».
Valeur de l'or 100 75.
Café good fair, (la livre) 16 1/2.
Café good Cargoes, (la livre) 17 1/4.
Marché très-ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 18 mai.

Ventes : 2,000 balles. Marché actif raidissant.

Liverpool, 18 mai.

Ventes : 12,000 b. Marché haussant.

New-York, 18 mai.

New-York. 11.
Recettes 20,000 b.
New Orleans low middling 77 1/2.
Savannah » » 74 1/2.

ROUBAIX, le 18 MAI 1878

Bulletin du jour

La majorité de la Chambre poursuit systématiquement les invalidations des députés de la droite. Hier, M. Fournier et M. Fourcade, nommés : le premier à la Rochelle, le second à Saint-Pons, ont vu casser leurs élections. Après la tolérance dont les gauches avaient fait preuve envers M. de Douville-Maillefeu, on aurait pu espérer quelque modération de leur part, mais la « mesure » n'est pas décidément la maîtresse de la majorité.

Nous avons, en dehors de ces exécutions prévues, à enregistrer également la promesse faite par M. de Marcère en réponse à une question de M. Spuller, motivée par la catastrophe de la rue Béranger, de déposer prochainement un projet de loi, destiné à prévenir de semblables malheurs.

Au Sénat, l'on a voté enfin la loi sur l'état-major; puis le Sénat s'est ajourné à mardi. Ce jour-là, Mgr Dupanloup posera une question au gouvernement au sujet de la manifestation projetée pour célébrer le centenaire de Voltaire. C'est d'accord avec M. Dufaure, que cette date a été fixée.

Il résulte des chiffres officiels publiés par l'administration des douanes que depuis le 1er janvier jusqu'au 30 avril dernier, les importations de la France se sont élevées à la somme de un milliard trois cent soixante-deux millions trente-six mille francs, et que nos exportations n'ont pas atteint un milliard neuf millions.

Il y a donc entre nos importations et nos exportations une différence en moins pour ces dernières, de trois cent cinquante-quatre millions ! C'est-à-dire que nous avons acheté à l'étranger pour 354 millions de marchandises de plus que nous lui en avons rendu. De quelque manière qu'on retourne ces chiffres, de quelques subtilités qu'on les entoure, le fait brutal n'en restera pas moins acquis, et le fait est pour notre pays, une source d'appauvrissement, d'après les principes les plus élémentaires de la balance commerciale.

Maintenant, décomposons un peu les chiffres de notre mouvement commercial, et notre démonstration en deviendra plus sensible encore.

Pendant les quatre premiers mois de 1878, nous avons importé pour plus de 53 millions et demi d'objets fabriqués, tandis que l'année dernière, nous n'en avions importé que pour 45 millions et demi. C'est donc huit millions de plus d'objets fabriqués étrangers qui sont entrés chez nous, aux dépens de notre production nationale. D'un côté perte sèche pour nos manufacturiers, de l'autre, perte sèche pour nos ouvriers.

Sur nos exportations la différence à notre désavantage est encore plus prononcée. Pendant les quatre premiers mois de 1878, nous n'avons exporté que pour 545 millions et demi d'objets fabriqués, alors que durant la période correspondante de 1877, nous en avions exporté pour près de 560 millions. Donc, cette année, l'exportation de nos articles fabriqués est, comparativement à l'année dernière, en perte de 14,263,000 francs toujours en préjudice de notre production nationale.

Voilà au vrai où nous en sommes; et, comme on le voit, cette situation commerciale nous paraît peu conforme aux promesses imprudentes de prospérité dont nous berçait le cabinet du 13 décembre.

Hier, M. Pouyer-Quertier, président de la Chambre de commerce de Rouen, a été entendu par la commission du tarif général des douanes et a pleinement justifié par des faits et des chiffres les demandes d'augmentation de tarif formulées par l'industrie cotonnière.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce que le comte Schouvaloff aurait obtenu auprès du Czar un succès complet. Cette nouvelle mérite confirmation; cependant la Bourse de Paris l'a accueillie avec confiance. Le 3 0/0 a haussé à 74,50, le 5 0/0 a progressé à 110,75. Les fonds étrangers ont été très favorisés particulièrement le 4 0/0 autrichien qui a gagné 1 0/0 à 60 1/2.

Nous apprenons que M. de Marcère a invité M. le préfet de la Seine à ne pas approuver la délibération du Conseil municipal de Paris relative au centenaire de Voltaire. On sait que M. Ferdinand Duval avait énergiquement protesté contre cette délibération.

L'explosion de la rue Béranger

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser au préfet de police la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'intention de soumettre au président de la République un travail de récompenses, en faveur des personnes qui se sont particulièrement distingués en portant secours aux victimes de la catastrophe de la rue Bérauger. Je vous prie, en conséquence, de prescrire une enquête sur les principaux faits de sauvetage auxquels a donné lieu l'accident qui a si douloureusement ému la population parisienne, et de me communiquer le plus tôt possible les résultats de cette enquête avec vos propositions.

Recevez, etc.

» *de Marcère.* »

Les travaux de déblaiement sont poussés avec une grande activité, sous la direction de M. Jacob, chef de la sûreté. A deux heures est revenu M. Duval, préfet de la Seine, suivi de près par le général Aymar, gouverneur de Paris. Ce matin, on a essayé de déblayer les caves ; mais on a dû y renoncer, de crainte d'occasionner des écroulements.

Le total des souscriptions s'élève à plus de 15,000 francs. Le public peut approcher de la rue Béranger, au coin de la rue du Temple. Dans la rue, il n'y a que les autorités, des ouvriers et des soldats du 102e régiment de ligne, occupés aux travaux.

Les travaux de déblayement de la rue Béranger n'ont amené hier la découverte d'aucun nouveau cadavre depuis celui du sieur Delavanne, trouvé à six heures du matin.

On est à peu près certain maintenant, qu'il ne reste plus sous les décombres que deux corps : celui de M. Mathieu et celui de sa bonne. C'est pourquoi on décida hier soir de suspendre les travaux jusqu'à ce matin quatre heures.

Le *Figaro* annonce qu'on va faire ce matin une tentative solennelle et définitive. « A quatre heures, M. Delise, procureur de la République; M. Delaye, juge d'instruction; M. le préfet de police; M. Clément, M. Jacob, se rendront rue Béranger.

M. Mathieu, le gérant de la fabrique, sera amené en face de son magasin et là M. le procureur de la République l'adjurera solennellement au moment de se trouver en présence du cadavre de sa femme, de dire la vérité et d'avouer si réellement son magasin contenait d'autres substances détonantes que celles qu'il était autorisé à conserver.

S. A. R. le prince de Galles, avant son départ, a fait remettre la somme de mille francs pour les victimes de la rue Béranger.

La souscription a atteint hier le chiffre de 20,000 francs.

Le blessé Ritter, soigné à l'hôpital St-Louis, est mort hier à quatre heures.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 17 mai.

Nous nous étions trompés : la majorité républicaine n'a pas voulu ordonner une enquête à propos de l'élection de M. de Douville-Maillefeu, député d'Abbeville; elle est de l'avis de César qui ne voulait pas que sa femme pût être même soupçonnée, elle ne veut pas admettre qu'un de ces membres puisse être soupçonné de n'être que le produit de la candidature officielle; elle a donc validé M. de Douville-Maillefeu,

La polémique assez peu intéressante en soi continue entre les journaux au sujet de la responsabilité qu'ont encourue les ministres du 16 mai. Les uns proclament que la république a remporté une victoire assez complète pour se montrer généreuse; les autres affirment que les auteurs du 16 mai seront bientôt sur les bancs des accusés, sans préciser au moyen de quelle procédure et pour quels crimes ils seront poursuivis. Il nous semble que messieurs les républicains avait eu affaire avec de véritables faiseurs de coup d'Etat au lieu de MM. De Broglie et de Fourtou qui ne sont jamais sortis de la légalité constitutionnelle, les choses se seraient passées différemment du 16 mai jusqu'aux deux scrutins d'octobre. A la place des républicains, c'est de la reconnaissance que nous éprouverions pour MM. de Broglie et de Fourtou, ces parlementaristes convaincus qui se sont imaginés qu'ils pouvaient diriger la France avec l'appui de l'Union conservatrice aussi facilement qu'on peut conduire une campagne parlementaire à l'aide d'une coalition momentanée des partis. Mais les républicains ne sont que des ingrats, ce qui ne nous surprend pas.

Je vous parlais, hier, de la regrettable promiscuité des passions politiques et des passions religieuses; voici un nouveau fait qui va provoquer des polémiques ardentes : le Conseil municipal de Lyon vient d'émettre un vœu en faveur de la suppression des processions. Il est vraisemblable que le préfet de Lyon, qui fait office de maire, va être mis en demeure de suivre l'exemple du maire de Marseille.

Il nous arrive toujours d'Orient quelques nouvelles d'après lesquelles on serait tenté de croire que les hostilités vont recommencer, même on parle d'une expédition vers les Indes qu'organiserait Tchernaieff Ce qui est plus sérieux, c'est la continuation des négociations entre l'Angleterre et la Russie.

Quel sera le successeur du colonel Denfert comme député dd 6e arrondissement de Paris. Les uns ont déjé mis en avant le nom de Blanque, les autres, celui du major Labordère. Il est vraisemblable que la politique opportuniste aura son candidat et que celui là l'emportera.

On annonce la prochaine révocation du marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts. S'il était frappé pour avoir mal organisé l'exposition des œuvres d'art au Champ-de-Mars, nous n'y trouverions rien à redire, et même en étendant les responsabilités du particulier au général, nous demanderions que le commissaire général, M. Krantz, fût aussi révoqué; mais dans le cas présent, il y a en jeu une question politique et non une question artistique : M. de Chennevières sera révoqué parce qu'il n'est pas républicain; ce sera la principale raison.

Les fameuses félicitations qu'on disait avoir été portées à M. Waddington par le prince Orloff, se seraient, raconte-t-on maintenant, bornées à ceci :

Au lendemain du discours de notre ministre des affaires étrangères, le prince serait allé le voir et lui demander « *pourquoi il tenait tant aux traités de 1856* », rappelés complaisamment dans ce discours, M. Waddington aurait répondu qu'il y tenait ni plus ni moins que le reste de l'Europe. Naturellement, le prince Orloff devait se déclarer et se déclare satisfait d'une réponse aussi peu gênante pour la politique de son gouvernement ; sa satisfaction au surplus, ne s'est pas manifestée autrement.

SENAT

Séance du 17 Mai 1878

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

M. Henri Martin dépose le rapport de la commission, favorable à la proposition de l'érection d'un monument à Versailles, en souvenir de l'Assemblée Constituante.

M. Salmon lit un rapport concernant les médailles militaires et les décorations de la Légion-d'Honneur.

Le Sénat reprend ensuite la discussion de la loi sur l'état-major.

M. le général Billot annonce que la commission est d'accord avec M. Borel, ministre de la guerre, sur la création d'une commission supérieure.

Cette commission serait instituée par décret.

L'orateur ajoute que le ministre a promis d'insérer des garanties dans le décret.

Après quelques explications de M. le ministre de la guerre, qui prie le Sénat de voter la nouvelle rédaction de l'article 5 du projet, l'article 5 est adopté sous cette forme.

Le nouvel article est ainsi conçu :

« Il est formé sous la présidence du ministre de la guerre, une commission supérieure d'état-major, composée d'officiers généraux provenant des différentes armes, au nombre desquels sont compris de droit le chef d'état-major général et les présidents des comités ou commissions de classement de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie.

La commission émet son avis motivé sur toutes les questions relatives au service et au personnel d'état major, dont l'étude lui est confiée par le ministre de la guerre.

Un décret déterminera les attributions de la commission.

M. le général de Cissey propose de rédiger l'article 6 de la manière suivante : « Sur le pied de paix, le personnel des officiers d'état-major comprend 455 officiers, savoir : 75 colonels ou lieutenants-colonels, 135 chefs d'escadron, 245 capitaines, plus un certain nombre de stagiaires déterminé par le ministre. »

L'amendement de M. de Cissey à l'article VI est adopté.

M. le général Loysel développe un autre amendement sur le même article.

Cet amendement est repoussé.

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés.

L'article 9 est supprimé.

Pendant la discusion de l'article 10, qui est adopté, le prince royal de Danemark vient prendre place dans la tribune du président de la République, où il reste un quart d'heure.

Après le rejet d'un amendement de M. Meinadier, les articles 11 et 12 sont adoptés.

L'ensemble du projet est ensuite voté par 281 voix contre 6.

M. Dupanloup dit que d'accord avec M. Dufaure il prie le Sénat de fixer à mardi la date de la question qu'il a l'intention d'adresser au gouvernement.

M. le général Borel dépose le rapport sur le projet de loi relatif au réengagement des sous-officiers.

Le Sénat vote d'urgence la proposition de M. le général Loysel concernant les médailles militaires et la Légion d'honneur.

Il décide qu'il se réunira immédiatement dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant le réengagement des sous-officiers.

Le Sénat s'ajourne ensuite à lundi.

La séance est levée à 5 h.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 mai

Présidence de M. Jules Grévy.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La Chambre discute l'élection de M. Fournier à La Rochelle.

Le rapport concluant à l'invalidation, M. Fournier défend son élection.

Le prince royal de Danemark entre dans la tribune du président de la République et assiste pendant quelque temps à la séance.

Après une réplique de M. Casse, l'élection de M. Fournier est invalidée par 324 voix contre 139.

M. Spuller adresse une question au ministre sur la catastrophe de la rue Béranger

M. de Marcère répond que la sollicitude du gouvernement est éveillée par la nécessité de prévenir le retour de pareils malheurs.

Il ajoute que des hommes compétents ont consultés et qu'une proposition de loi sera déposée très prochainement.

L'élection de M. Fourcade est invalidée par 324 voix contre 127.

La discussion de l'élection de M. Vitalis est fixée au 27 mai.

La séance est levée à 6 h.

Le Centenaire de Voltaire

Dans la seconde des lettres qu'il a adressées au conseil municipal de Paris, Mgr l'évêque d'Orléans a eu l'heureuse idée de nous montrer Voltaire et Rousseau jugés l'un par l'autre. On verra ensuite dans la quatrième lettre ce que Voltaire pensait du peuple.

(Suite)

Le *Contrat social* a-t-il été plus favorablement apprécié par Voltaire ? Lisez ; Messieurs, la satire qu'il en fit dans ses *Idées républicaines par un citoyen de Genève.*

Rousseau écrit : « La démocratie ne convient qu'aux Etats petits et pauvres. » Voltaire se moque. — A propos d'une autre proposition, il dit : « Cette proposition du *Contrat social* serait pernicieuse, si elle n'était d'une fausseté et d'une absurdité évidentes. » — Sur une autre question : « Cette thèse du *Contrat social* n'est qu'extravagante... Cette idée est digne d'un précepteur qui, ayant un jeune gentilhomme à élever, lui fit apprendre le menuisier. » — Plus loin : « Tout cela est d'une fausseté révoltante... Tant d'ignorance jointe avec tant de présomption indigne tout homme instruit .. Quand on sait enfin quel est l'auteur de ces inepties, on se contente de rire. »

Abordant une autre doctrine du *Contrat social*, Voltaire dit un peu plus loin : « Cet amas indécent de *petites antithèses* cynoques ne convient nullement à un livre sur le Gouvernement. » — A la page suivante : « Autant de mots, autant d'erreurs. » Bref, Voltaire conclut ainsi sur le *Contrat social* : « Si on se donnait la peine de lire attentivement ce livre du *Contrat social*, il n'y a peut-être pas de page où l'on ne trouvât des erreurs et des contradictions. »

Si j'écrivais cela, moi, Messieurs, du *Contrat social*, vous pousseriez des cris. Eh bien ! ce n'est pas moi, c'est Voltaire.

Mais, s'il faut penser ainsi, avec Voltaire, du *Contrat social*, d'*Emile*, d'*Héloïse*, que reste-t-il de l'œuvre de Rousseau ?

En tout, Messieurs, si Voltaire a raison contre Rousseau, qu'est-ce que Rousseau ? Mais si Rousseau a raison contre Voltaire, qu'est-ce que Voltaire ?

Quant aux *Lettres de la Montagne*, voici le jugement qu'en fait Voltaire :

La démence ne peut plus servir d'excuse quand elle fait commettre des crimes (24).

Il appelle ailleurs Rousseau, à propos de ces *Lettres de la Montagne*, « un homme à idées creuses et à paradoxes singuliers... l'auteur de tant de fatras. »

Et quel est, aux yeux de Voltaire, le crime des *Lettres de la Montagne* ? La chose est assez plaisante. Messieurs, et vous préparera déjà à comprendre ce mot si juste de M. Sainte-Beuve sur Voltaire : « Toute sa vie a été une comédie. » Ce crime, c'est que : « Après avoir insulté Jésus-Christ, il outrage les ministres de son saint Evangile, » et dit sur la religion d'autres paroles qui le « font frémir. » Ju Voltaire, le pieux personnage !...

Vous voyez déjà, Messieurs, quel comédien était Voltaire.

Ailleurs, Voltaire appelle Rousseau « vi séditieux (25). »

Bref, Voltaire conclut ainsi sur Rousseau :

Jean-Jacques Rousseau n'est bon qu'à être oublié ; il sera comme Ramponneau, qui a eu un moment de vogue à la Courtille : à cela près que Ramponneau a eu cent fois moins de vanité et d'orgueil que le petit polisson de Genève (26).

Rousseau, il est vrai, ne restait pas en arrière et répondait en traitant Voltaire de *bateleur*, de *crocheteur*, de *polichinelle*, de pauvre radoteur (27) et de grand comédien (28), et ils prenaient tous deux le soin de nous apprendre eux-mêmes que le mépris qu'ils avaient l'un pour l'autre les empêchait seuls de se haïr autant qu'ils l'auraient voulu.

Eh bien ! Messieurs, je vous le demande du « *poisson de Genève* » ou du *bateleur de Paris, fanfaron d'impiété,* » qui des deux mérite les honneurs de « l'apothéose ? »

Jean-Jacques haïssait et méprisait Voltaire; Voltaire détestait et bafouait Jean-Jacques, vous venez de voir à quel degré. Et vous, Messieurs, vous dites au peuple : Devant eux prosternez-vous.

Je vous le demande, quand jamais des hommes qui se respectent osèrent-ils telle chose ?

Ah ! Messieurs les beaux esprits, adorez de tels dieux si bon vous semble ; c'est votre affaire. Mais ne méprisez pas à ce point le peuple, et ne l'abaissez pas jusque-là.

Dans les conférences que vous lui faites, lui dites-vous ces choses, à ce pauvre peuple ? Ou, si vous ne lui dites point, n'est-ce pas de peur que, mieux éclairé sur ces idoles, il ne vous crie, dans son bon sens et dans son honneur : « Ah ! ça, Messieurs, vous vous moquez donc de moi ! »

Quoi qu'il en soit, je vous défie de les lui dire.

VOLTAIRE ET LE PEUPLE.

Messieurs,

Souffrez que j'aille maintenant au fond et vous adresse aujourd'hui cette question : Est-ce le démocrate, l'ami du peuple, que vous prétendez glorifier par ces honneurs extraordinaires ? Je le pense car vous êtes, vous, Messieurs, de vrais démocrates; les élus glorieux du peuple de Paris; et c'est l'argent du peuple dont vous avez disposé pour ces fêtes.

Mais ici votre erreur est grande, et, je dois l'ajouter, plus qu'étrange; car, Messieurs, la démocratie ni le peuple n'a rien à faire ni à voir avec Voltaire. Rien n'est plus connu que cela. Voltaire ne saurait être en aucune sorte le héros de la démocratie, à moins que la démocratie n'ait perdu tout bon sens et tout honneur; Voltaire est tout le contraire d'un démocrate.

Le peuple, Voltaire l'a méprisé, bafoué, outragé; Voltaire est un insulteur du peuple comme il n'en fut jamais. Voltaire n'a vécu qu'avec les grands, et jamais avec le peuple. C'était ce que vous appelez un aristocrate, jusque dans la moelle des os : Aristocrate, non de naissance, mais de choix et par goût; un courtisan; et, je dois l'ajouter avec M. Louis Blanc, un vil courtisan; courtisan des grands seigneurs, courtisan des princes, courtisan des rois, hélas ! et même des maîtresses de roi : courtisan partout et toujours, du commencement à la fin, toute sa vie. Bref, aristocrate toujours, démocrate jamais.

« Voltaire, dit M. Louis Blanc, n'aima pas assez le peuple... Ouvrez sa Correspondance, l'aristocratie de ses dédains y éclate à chaque page (29). »

Et M. Louis Blanc cite, comme preuve de ces dédains aristocratiques de Voltaire pour le peuple, quelques traits de cette correspondance :

On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes. (Corresp. de Voltaire à Dalemberi).

Vous avez bien raison de dire, Monseigneur, que les Génevois ne sont guère sages, mais c'est que *le peuple commence à être le maître* (Voltaire au duc de Richelieu).

C'est le petit nombre qui fait le public; *le reste est le vulgaire.* Travaillez donc pour le petit public sans vous exposer *à la démence du grand nombre.* (Voltaire à Helvétius.)

Je vous recommande de détruire l'infâmie chez les *honnêtes gens*, et de la laisser à la *canaille.* (Voltaire à Diderot.)

La raison triomphera, au moins chez *les honnêtes gens, la canaille n'est pas faite pour elle*, etc. (Voltaire à Dalembert.)

Ceux qui crient contre ce qu'on appelle le luxe, ne sont guère que les pauvres de mauvaise humeur. (Voltaire au Prince royal de Prusse.)

Enfin, votre parti l'emporte sur le leur dans *la bonne compagnie.* (Voltaire à Helvétius.)

C'est ainsi, ajoute M. Louis Blanc, que « dans la liberté, que dans la vérité des épanchements intimes, Voltaire traitait le peuple et les artisans. »

Mais je dois, Messieurs, pousser plus loin la démonstration, et bien que je craigne de vous faire injure, à vous qui faites profession d'honorer et d'aimer le peuple, en vous redisant quelque chose des dédains de Voltaire pour le peuple, et de ce qu'il a bien osé écrire du peuple, il le faut bien. Ecoutez donc, et dites-moi s'il se peut imaginer des formules de mépris plus révoltantes :

« Le peuple sera toujours sot et barbare... ce sont des bœufs. auxquels il faut un aiguillon un joug et du foin. »

Ceci vous paraît-il assez insultant ? Pouvez-vous imaginer plus ou mieux ? Eh bien, c'est le tuel.

Ainsi pour Voltaire, le peuple ressemble a des bœufs ; il faut le mettre sous le joug, lui donner du foin, et l'aiguillonner.

Et ce n'est pas là, remarquez-le bien, Messieurs, une parole isolée, échappée à ce grand insulteur dans un moment d'oubli : non, le mépris contenu dans cette parole déborde dans les lettres de Voltaire ; c'est ainsi qu'il parle sans cesse. Pour lui, le peuple, « ou la populace, » comme il dit, « ou la canaille, » comme il dit encore, c'est tout un.

« J'entends, dit-il, par peuple la populace *qui n'a que ses bras pour vivre* (30).

Vous entendez bien, Messieurs : Le peuple, ceux qui n'ont que leur bras pour vivre, c'est ce que Voltaire appelle la populace, ou comme il dit ailleurs, et sans cesse, « la canaille. »

« A l'égard de la canaille, dit-il, je ne m'en mêle pas : *elle restera toujours canaille.*

Je cultive mon jardin ; mais il faut bien qu'il y ait des crapauds (31). »

Et il fait au peuple l'injure de l'opposer sans cesse aux honnêtes gens. Sa théorie est celle des castes : les honnêtes gens d'un côté ; de l'autre, la canaille, le sot peuple.

« Il faut séparer le *sot peuple des honnêtes gens* pour jamais !... »

« .... La raison, dit-il, triomphera, au moins chez les *honnêtes gens* : la canaille n'est pas faite pour elle (32). »

« Je vous recommande l'inf... il faut la détruire chez les honnêtes gens, et la laisser à la canaille, grande ou petite, pour laquelle elle est faite (33). »

Et ceux que Voltaire traite ainsi, c'est bien le peuple, ces ouvriers ; ce sont, comme il dit, *les manœuvres*, les *laboureurs*, les *cordonniers*, les *tailleurs*, les *blanchisseurs* ou *blanchisseuses*, les *servantes*, car, afin qu'on ne s'y trompe pas, il nomme les divers métiers.

« On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes : c'est le partage des apôtres (34). »

« Nous ne nous soucions pas que nos *laboureurs* et nos *manœuvres* soient éclairés (35). »

« C'est, à mon gré, le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain de *séparer le sot peuple* d'avec les honnêtes gens pour jamais... On ne saurait souffrir l'absurde insolence de ceux qui vous disent : Je veux que vous pensiez comme votre tailleur et votre blanchisseuse (36). »

(*A suivre*).

(24) *Sentiment des Citoyens*, t. XLII, p. 78
(25) Tome XLII, page 84.
(26) Lettre à Damilaville, 28 décembre 1765.
(27) 19 juillet 1766, à M. du Peyrou.
(28) Lettre à milord Maréchal, 21 mars 1763.

(29) *Histoire de la Révolution française*, t. Ier, pages 355 et suivantes.
(30) L. à Damilaville, 1er avril 1766.
(31) L. à Dalembert, 4 juin 1767.
(32) Au même.
(33) Lettre à Diderot, 25 septembre 1762.
(34) A Dalembert, 2 septembre 1768.
(35) A Helvétius, 13 août 1762.
(36) L. à d'Argental, 27 avril 1765.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici le vote des députés du Nord sur les conclusions du rapport tendant à invalider l'élection de M. de Douville Maillefeu, dans la 2e circonscription d'Abbeville.

La Chambre a adopté.

Ont voté pour : MM. Guillemin, Louis